

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 8 avril 2003, sur la pétition intitulée: «Quartier de l'Europe: oui à un échange de parcelles afin que le parc public, initialement prévu au stade des Charmilles, soit créé à la place de la zone industrielle».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-59 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- de bien étudier l'accès des piétons au parc depuis la promenade de l'Europe;
- que la circulation des véhicules privés soit limitée au minimum.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La pétition peut aujourd'hui être classée compte tenu des mesures prises pour assurer la continuité des espaces verts entre le futur parc public Gustave et Léonard Hentsch et le quartier des Charmilles.

La première mesure est connue du Conseil municipal qui a approuvé, le 26 juin 2007, la modification des limites des zones de construction selon le plan 29537 (proposition PR-548), modification acceptée ensuite par le Grand Conseil, le 30 novembre 2007.

Un protocole d'accord, signé le 5 mai 2008, entre M. Bénédicte Hentsch, la SI du Servette Football Club, la Fondation Hippomène, la Ville de Genève et l'Etat de Genève définit par ailleurs les conditions pratiques de mise en œuvre et d'entretien du parc à créer, ainsi que les dispositions foncières à prendre.

Sauf livraisons pour le Centre Hippomène, l'espace public compris entre les nouvelles Charmilles et le chemin des Sports ne comprendra aucune circulation de véhicules. Ceux-ci seront en effet parqués dans un garage souterrain qui ne sera accessible que depuis le chemin des Sports. Ce garage n'a pas fait, à ce jour, l'objet d'une requête en autorisation de construire.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 27 août 2008.